

Décision

Générale

colonial

Décision n° 464 Personnel indigène.

n° 464

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 juin 1943

Numéro JO

n° 12 du 15/06/1943

Date du numéro

15 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de deux mois à passer dans l'intérieur de la Colonie est accordé à l'agent de police MOUSSA en ser vice a Djibouti.